



**BULLETIN D'INSCRIPTION Année scolaire 2020 - 2021**

NOM & PRENOM de l'élève..... Date de naissance.....  
NOM & PRENOM des parents pour les mineurs .....  
ADRESSE.....  
CODE POSTAL..... VILLE.....  
TEL. Dom. Fixe..... Portable.....  
E-Mail (le plus lisiblement possible svp) .....  
Pratiques artistiques (niveau dans la discipline choisie, et dans d'autres danses ou en musique...) :  
.....  
Pour les claquettes : Je profite du service de prêt de chaussures, ma pointure habituelle est .....

**Cour(s) choisi(s) :** .....

**Fournir un Certificat Médical de non-contre-indication à la discipline choisie**

**PAIEMENT**

Régler séparément Adhésion, Licence et cours. Chèques à l'ordre de : Association des 1001 Danses

- 1) **ADHÉSION** : moins de 15 ans 8 € / plus de 15 ans 12 € : ..... €      Réglée par  chèque  Espèces  
2) **LICENCE FFDanse** : **19 €**      Réglée par  chèque  Espèces  
3) **COURS** : selon cours choisis, se référer à la grille

	Cours 1 : .....	€
	Cours 2 (-30 % sur 2è discipline, la moins chère, pour la même personne) : .....	€
	<b>TOTAL cours /an</b> : .....	€
	Réduction 10 % (sur la moins chère des 2), entourez : 2è pers. même foyer, étudiant, chômeur : .....	€
	<b>TOTAL dû pour les cours</b> : .....	€
<input type="checkbox"/> 1 chèque <input type="checkbox"/> 3 chèques <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèques-vacances <input type="checkbox"/> Coupons-Sports <input type="checkbox"/> Bons CAF		

**AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT à L'IMAGE (photos et vidéos)**

**Entourez :** J'autorise / je n'autorise pas que mon image et/ou ma voix, ou celles de mon enfant soient captées, enregistrées et filmées pour la promotion de l'association (possibles diffusions sur Internet, site web de l'association des 1001 Danses, presse, dans des brochures ou réseaux sociaux).

J'ai pris connaissance du règlement de l'association au recto et m'engage à le respecter durant toute la durée de mon adhésion. Je déclare détenir une assurance personnelle couvrant les activités sportives et de loisirs extra-scolaires.

**Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

**AUTORISATION POUR MINEUR**

Je soussigné(e).....  
Père, mère ou tuteur (1) de l'enfant..... **(1) Entourez**  
L'autorise à pratiquer les cours auxquels je l'ai inscrit au sein de l'association des 1001 Danses pour l'année scolaire 2020 - 2021 dans la salle où ont lieu ces dits cours ou dans toute autre salle qui nous serait attribuée ultérieurement ou exceptionnellement, ainsi que dans tous locaux des événements auxquels il pourrait participer. J'autorise les responsables à faire pratiquer tout 1er soin d'urgence sur cet enfant. J'engage ma responsabilité quand la sienne est engagée.  
**Rayer si inutile :**  
- j'autorise mon enfant à rentrer seul après son cours  
- j'autorise Mr ou Mme ..... à prendre mon enfant après son cours.

**Date et signature :**



## TARIFS DES COURS :

Type de cours	Annuel	En 3 fois
<u>Cours hebdomadaires sur 30 semaines, hors vacances scolaires :</u>		
3/4 d'h / semaine (éveil, initiation)	116 €	1 x 40 € + 2 x 38 €
1h / semaine	155 €	1 x 51 € + 2 x 52 €
1h30 / semaine	230 €	1 x 76 € + 2 x 77 €
<u>Cours mensuels :</u>		
Claquettes, 9 séances de 2h :	122 €	1 x 42 € + 2 x 40 €
Orientale, 9 séances de 3h :	200 €	1 x 68 € + 2 x 66 €
<u>Inscription à plusieurs cours :</u> réduction de 30 % sur le 2 <sup>e</sup> cours, le moins cher des 2		
2 cours d'1h / semaine :	263 €	1 x 89 € + 2 x 87 €
2 cours d'1 h 30 / semaine :	391 €	1 x 131 € + 2 x 130 €
1 cours d'1 h 30 / semaine + cours mensuels claquettes :	315 €	3 x 103 €
1 cours d'1 h 30 / semaine + cours mensuels orientale :	370 €	1 x 124 € + 2 x 123 €
Autres possibilités, nous consulter...		

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES COURS ET STAGES DE L'ASSOCIATION DES 1001 DANSES :

Les cours et stages sont ouverts aux amateurs et aux professionnels. Les mineurs doivent avoir une autorisation de leurs parents ou tuteurs. / Le paiement des cours est obligatoire pour enregistrer votre inscription. / L'association des 1001 Danses se réserve le droit de modifier le déroulement des cours et stages (horaires, lieu, professeur...) selon le nombre d'inscriptions. Les horaires des cours seront confirmés au plus tard la veille des stages. / Les inscriptions seront prises pendant les cours et stages dans la limite des places disponibles. Tout stage et toute année commencée est due intégralement. Le remboursement des cours n'est prévu qu'en cas de maladie ou d'accident et sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement sur présentation de justificatif. / La responsabilité de l'association des 1001 Danses ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subit par toute personne y compris les stagiaires ou accompagnateurs, tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements occasionnés par les stages. Le port de bijoux ou accessoires pouvant occasionner des blessures est fortement déconseillé. La direction décline toute responsabilité en cas de vol. Chaque stagiaire devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle. Chaque élève devra s'assurer de sa capacité à suivre les cours pour lesquels il remplit ce bulletin d'inscription (fournir un Certificat Médical de non-contre-indication) et de la tenue adaptée à la discipline suivie (vérifier vis des fers pour les claquettes, clous pour le Flamenco, baskets propres pour le Hip Hop et chaussures propres pour la salsa, différentes de celles avec lesquelles il entre dans la salle de cours...). Les chewing-gums et bonbons sont interdits pendant les cours ou stages et les répétitions. Les parents et accompagnateurs ne seront autorisés à assister au cours que si le professeur y consent, il reste maître de la discipline de son cours ; ainsi, tout élément perturbateur au sein du groupe et toute attitude irrespectueuse face à l'enseignant motivera le professeur à une exclusion temporaire du cours, voire définitive si cela se répète. / Le prêt de chaussures de claquettes est un service gratuit, possible selon les pointures disponibles, et provisoire en attendant que chaque élève commande sa propre paire. / Un spectacle de fin d'année a lieu tous les 2 ans, la date est communiquée en début d'année. Il est fortement souhaitable que les élèves y participent en s'engageant à être présents aux répétitions. Dans le cas contraire, l'adhérent devra prévenir le professeur de son absence dès le mois de janvier, pour des raisons évidentes d'organisation. Les spectacles sont payants, y compris pour les familles d'élèves. Une participation aux frais de costumes sera demandée aux familles au 2<sup>e</sup> trimestre pour un spectacle prévu en mai ou juin, plus tôt si la date est antérieure ; il sera aussi proposé de racheter les costumes. // Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive de l'association des 1001 Danses qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.